



# BAREME DE REMBOURSEMENT

DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES OBSERVATEURS D'ARBITRES

Valable à partir du 1er Juillet 2025

## OBSERVATEUR

NOM : .....Prénom : .....

VILLE : .....N° De licence : .....

## MATCH

Arbitre (Prénom et Nom) : ..... Match N° : .....

Équipes : .....

Date et Heure du Match : Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Championnat

Coupe

Catégorie :  Seniors  U18  U16  U14  Autre

Division :

Poule :

Lieu de la rencontre : (Terrain + ville)

## FRAIS DE DEPLACEMENT ET INDEMINTE OBSERVATEUR

- 48,50 € - Arbitre présent  
 47,50 € - Arbitre absent  
 47,50 € - Match non joué (motif .....)

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Signature :

Nous vous rappelons également que dans tous les cas vous devez faire figurer votre nom, votre numéro de licence sur la feuille de match et à signer

Pour être traité ce document doit être renseigné intégralement le cas échéant la demande de remboursement ne sera pas valable  
Comité Départemental lié par convention avec le Conseil Général pour la formation des dirigeants et cadres techniques des clubs locaux

District de Seine Saint Denis de Football – Commission Départementale d'Arbitrage (CDA)

65-75 Avenue Jean Mermoz – 93120 La Courneuve

Tél : 01-48-19-89-40 <http://district93foot.fff.fr> - Arbitrage@district93foot.fff.fr